

Pension Day

La correction boursière est imminente. Les mesures et les plans d'urgence sont-ils prêts?

Nicole Dettwyler

Membre de la Direction - Responsable Suisse romande

Master of Science in Mathematics

Lausanne, le 25 novembre 2015

Agenda

1. **Contexte et raisons**
2. **Mesures préparatoires envisageables**
3. **Urgence**
4. **Exemple d'une caisse type**
5. **Rattrapage d'un déficit après le krach**
6. **Exemple d'une caisse type**
7. **Synthèse et conclusions**

Krach boursier

La prochaine correction boursière... que faire ?



Les mesures prévues, sont-elles suffisantes ?

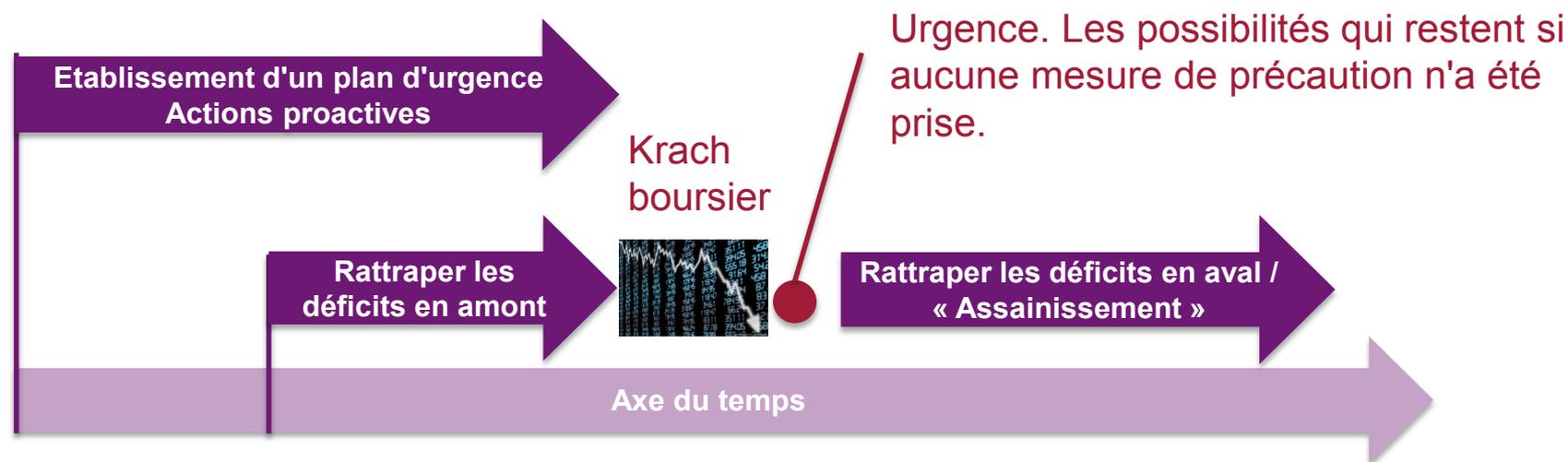
Plans d'urgence ???



Source: <http://www.computerwoche.de/a/genug-geplant-jetzt-wird-sicher-prognostiziert,3071157>
Photo : James Thew - Fotolia.com

Planification et définitions

- Dans l'univers des caisses de pensions, un krach boursier peut engendrer plusieurs types de scénarios. Le Conseil de fondation doit donc disposer de moyens permettant d'agir de façon proactive.



L'action proactive I

Taux de
rémunération des
avoirs de vieillesse

Toute **baisse du taux d'intérêt** conduit à une baisse du rendement nécessaire. La **réserve de fluctuation de valeur** pourra alors être augmentée.

Taux d'intérêt
technique
bénéficiaires de
rente

Toute baisse du taux d'intérêt technique réduit le degré de couverture - et parallèlement le **rendement nécessaire** si le **taux de conversion** est ajusté à son tour.

Taux de conversion

Toute baisse des taux de conversion **réduit les prestations sous forme de rente**, donc les engagements de la caisse de pensions.

Attention avec les caisses offrant le minimum LPP.

Rentes variables

En fonction de la définition des rentes variables, les bénéficiaires de rente pourraient en cas de sous-couverture être mieux intégrés dans l'assainissement. Les caisses de pensions en danger devraient certainement réfléchir à cet aspect.

L'action proactive II

Réserve de fluctuation de valeur	Aucune distribution de fonds libres. Augmentation du niveau de sécurité si les fonds libres requis existent.
Diversification / corrélation / protection	Investir les actifs de la caisse de pensions dans différentes catégories de placement et s'assurer qu'elles ne sont pas corrélées. Réaliser éventuellement une étude ALM, des tests de stress, etc.
Vérification des cotisations de risque	Vérifier si les cotisations risque sont suffisantes afin que la différence ne soit pas imputée aux rendements des placements ou aux fonds libres. Réduire les retraites anticipées et les rentes-pont.
Degré de couverture / cash flows	Contrôle du degré de couverture sur la base du degré de couverture économique et d'un catalogue d'indicateurs. Contrôle des cash-flow.

L'action proactive III

Contrôle contrat d'affiliation	Vérifier si, dans le cas des fondations collectives, les résiliations de contrats impliquent le transfert des bénéficiaires de rentes ou non. Cela est-il réglé de façon explicite pas le contrat?
Règlement de liquidation partielle	Quel poids les moyens nécessaires à l'équilibre financier ont-ils dans le règlement de liquidation partielle? Cela peut être décisif pour le transfert de certaines provisions.
Règlement d'assainissement	Un règlement d'assainissement a-t-il été mis en place, et si oui, quelle est sa configuration? Pour cela, il faut se baser notamment sur la communication en amont, qui peut aider en cas de sous-couverture.
Tests de stress	Quelle mesure d'assainissement provoque quel effet ? Dans l'hypothèse d'un degré de couverture de 90%, comment évoluerait la caisse de pensions ?

Une fois que le krach boursier et la sous-couverture ont eu lieu

**Hypothèse : Nous n'avons aucun plan d'urgence.
Quelles sont alors nos possibilités ? Quels sont les
problématiques en jeu ?**



Caisse de pension

Questions:

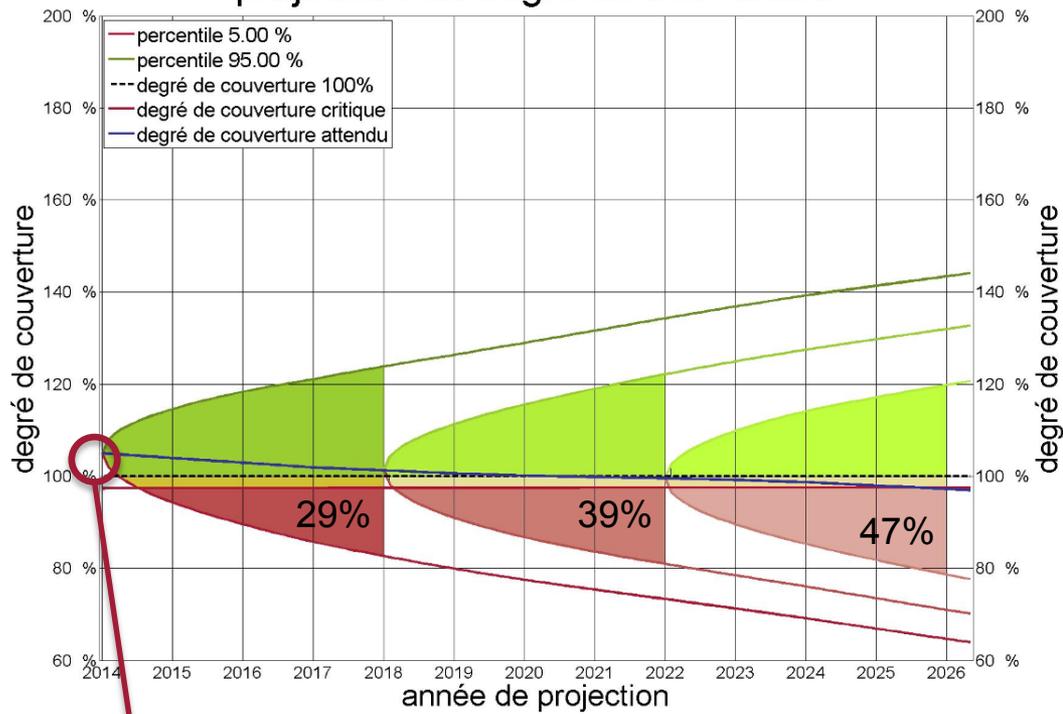
- Assainissement nécessaire / possible ?
- Quid de l'employeur ?
 - Capacité financière ?
 - Réaction des salariés ?
- Existence d'une fondation patronale?



Sans la capacité financière ad hoc de l'employeur, des versements de la fondation patronale, etc., on peut se trouver en difficulté.
Décider éventuellement d'un plan d'assainissement

Capacité de risque globale d'une caisse type

projection du degré de couverture



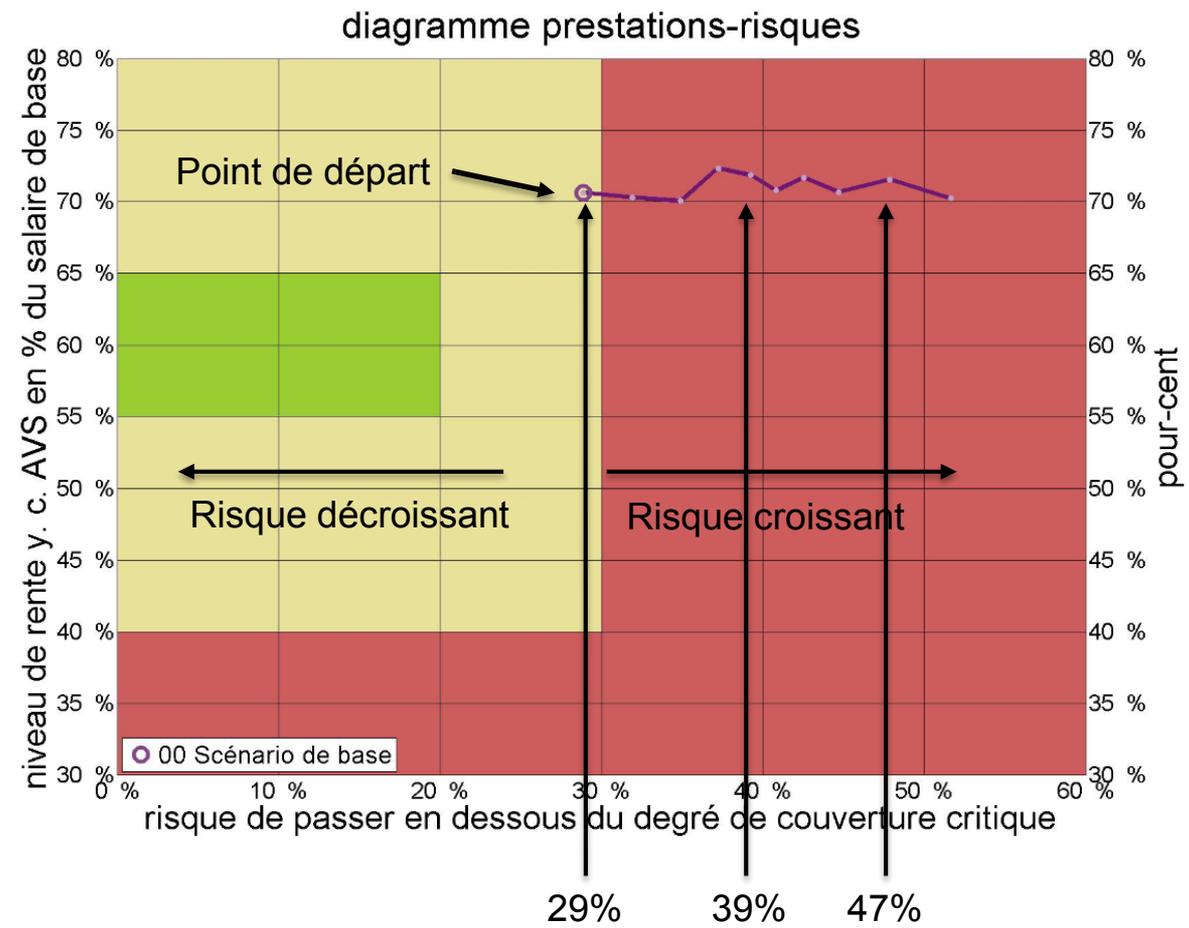
Couverture initial : 105%

- En raison de la performance nécessaire élevée et de la performance attendue faible, il faut s'attendre à une diminution du degré de couverture.
- La probabilité d'atteindre le niveau du degré de couverture critique ou d'être plus bas croît de manière continue (zone en rouge). Cela signifie que la capacité de risque financière pour la stratégie de placement n'est pas donnée.

Diagramme prestations-risques

Scénario de base (sans mesures)

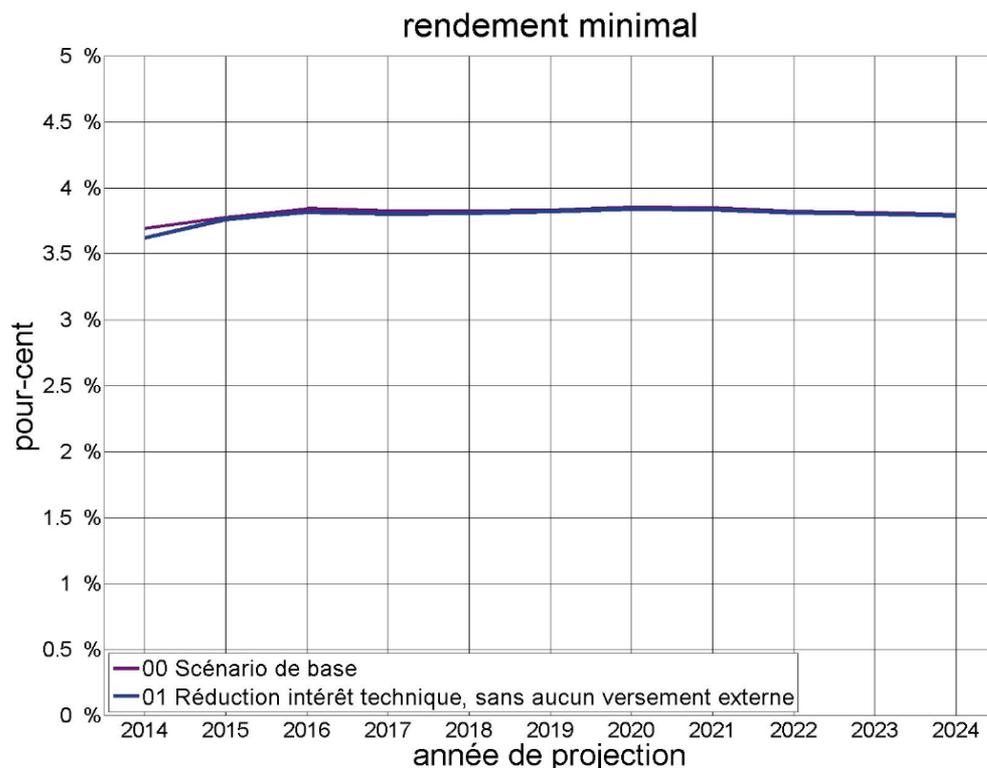
- Dans la variante de base, le risque d'avoir des coûts supplémentaires augmente de manière significative.
- Le risque d'être en dessous du degré de couverture critique est de 30 % et augmente de manière significative avec le temps.
- Les prestations de retraite (y.c. la rente AVS) s'élèvent à environ 70% du dernier salaire AVS.



Analyse des mesures concrètes

- Baisse du taux technique de 3,5% à 3,0%
- Baisse du taux technique avec financement compensatoire
- Réduction du taux d'intérêt de rémunération des avoirs de vieillesse de 3,0% à 2,0%
- Optimisation de la stratégie de placement
- Application de mesures combinées

Baisse du taux technique de 3,5% à 3,0%



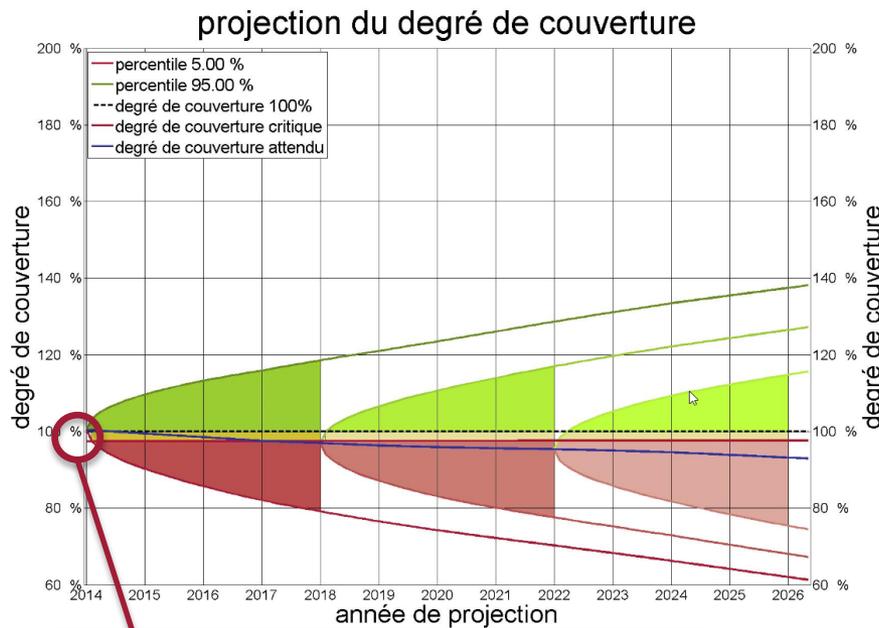
- Le rendement nécessaire des intérêts des bénéficiaires de rente a légèrement baissé (fortement par rapport à leur capital de couverture, mais sa **part dans l'actif a significativement augmenté**).
- Le **rendement nécessaire requis pour continuer à augmenter les provisions** pour pertes sur retraites a plus que doublé.
- Le montant du rendement nécessaire est resté pratiquement inchangé

➔ Une réduction du taux technique seule n'apportera qu'un bilan un peu plus conservateur, rien d'autre. La caisse de pensions n'économisera pas le moindre franc.

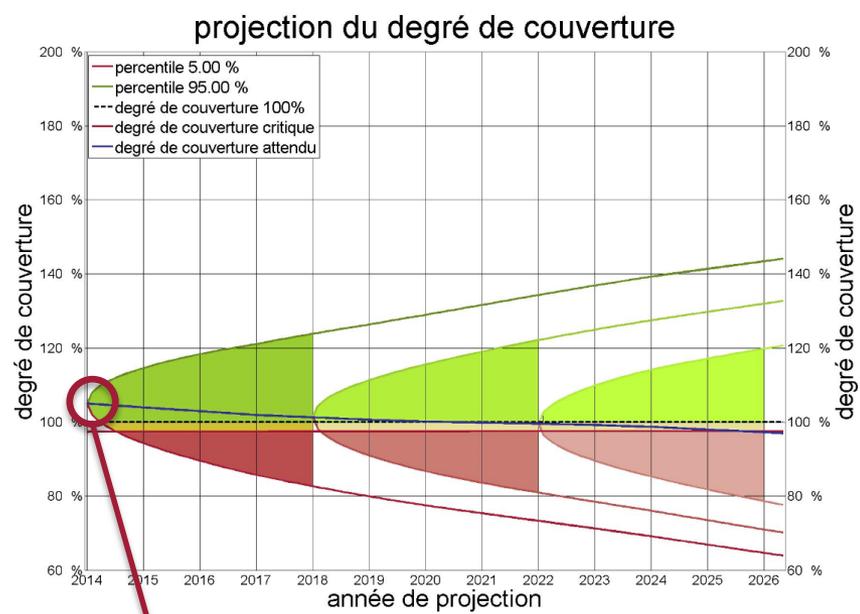
Baisse du taux technique de 3,5% à 3,0%

avec mesure

sans mesure



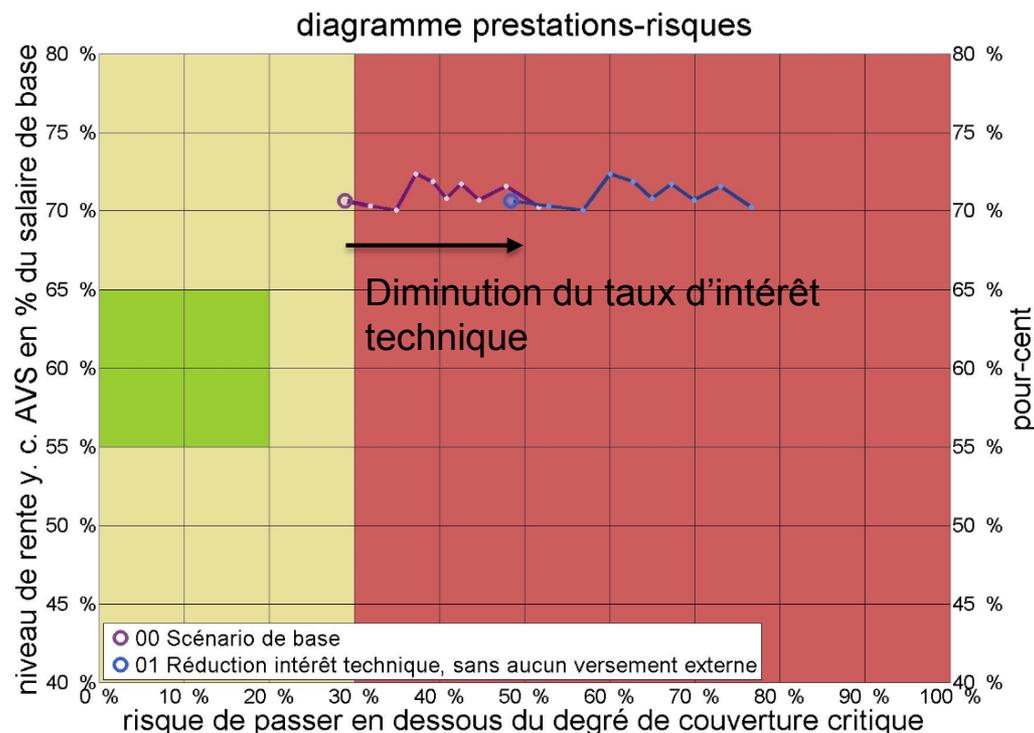
Couverture initial : 100.4%



Couverture initial : 105.0%

- D'abord le degré de couverture passe de 105,0% à 100,4%.
- L'évolution projetée est parallèle à celle sans baisse du taux d'intérêt
- Il faut néanmoins expliquer la baisse du degré de couverture aux assurés
- Et il faut pouvoir expliquer à l'autorité de surveillance que, malgré la réduction du degré de couverture, la sécurité financière reste identique

Baisse du taux technique de 3,5% à 3,0%



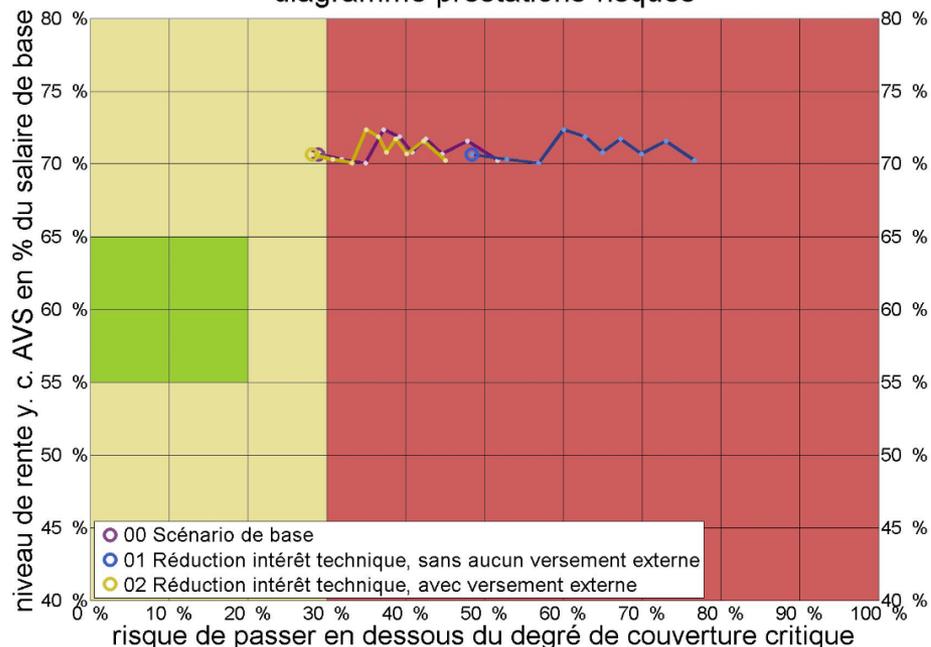
- Les prestations restent identiques
- Baisse du degré de couverture
→ **Le risque de sous-couverture critique augmente**
- Dès que l'on montre la situation avec les bases techniques adéquates, le graphique montre la mauvaise situation de la caisse de pensions
- Il faut absolument agir
- Réduire le taux technique sans mesures d'accompagnement supplémentaires ne mène à rien
- Ce graphique montre qu'à défaut d'indications supplémentaires, le degré de couverture est une information très peu intéressante

Comparaison de la baisse du taux technique de 3,5% à 3,0% avec et sans financement compensatoire

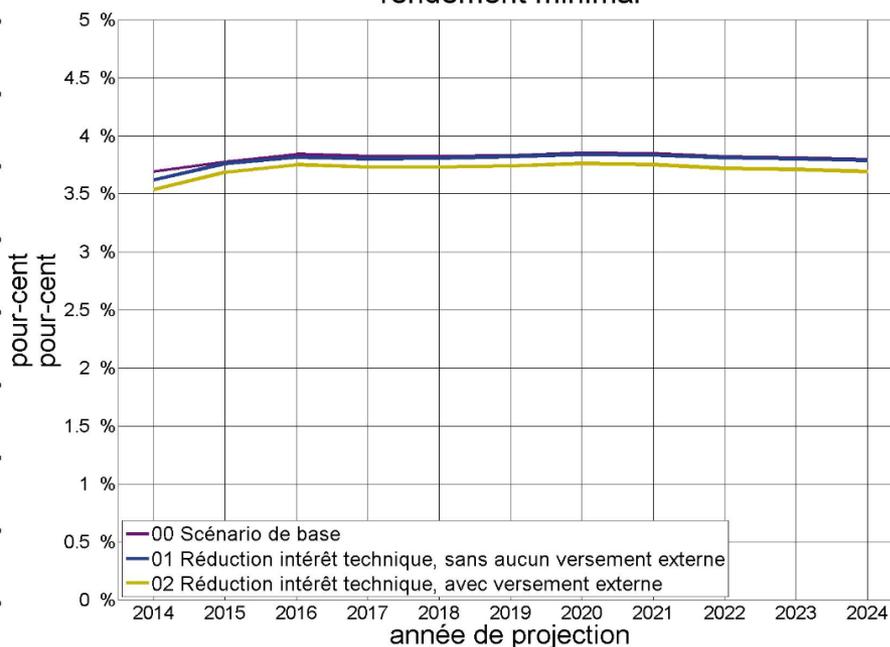


SwissLife

diagramme prestations-risques



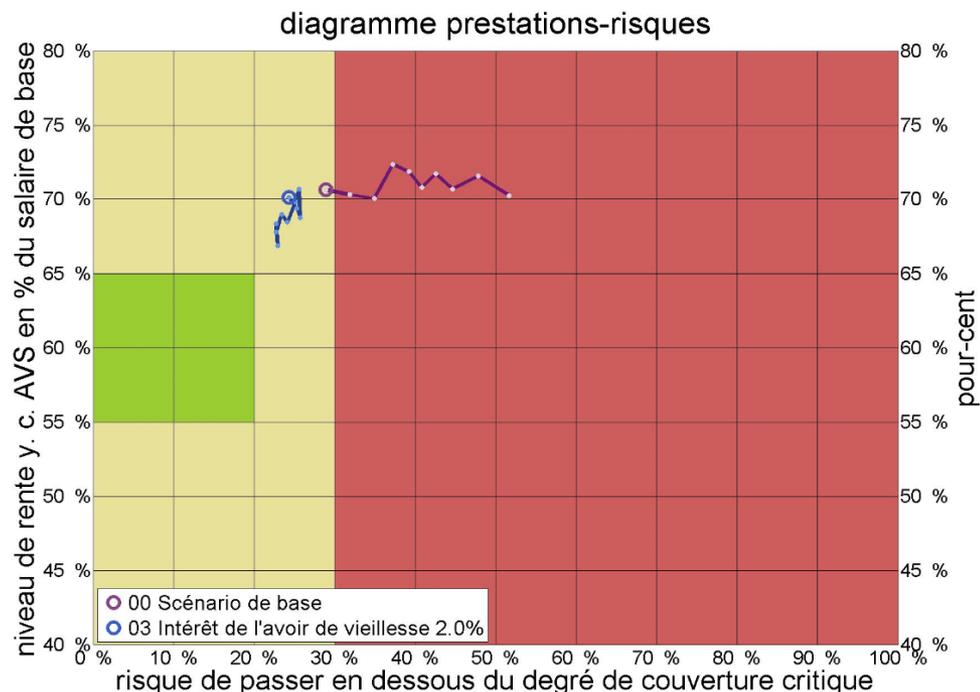
rendement minimal



- Etant donné que la fortune augmente, la proportion des capitaux de prévoyance des actifs et des bénéficiaires de rente par rapport à la fortune diminue. Le rendement nécessaire est donc plus faible.
- De telles décisions ne suffisent pas pour donner à la caisse de pensions une base financière saine à long terme.

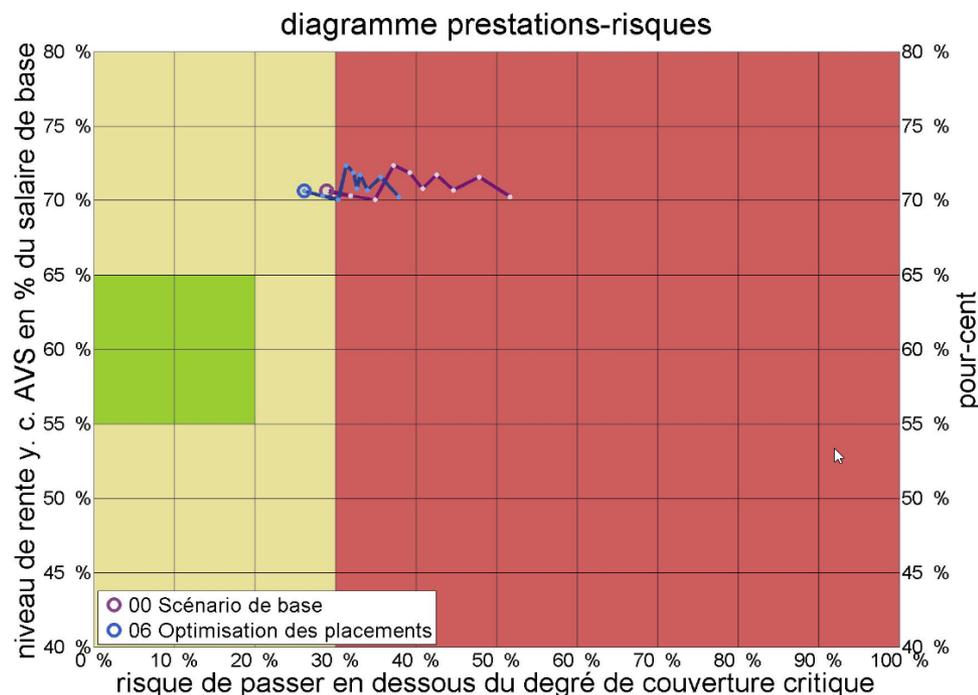
Le financement compensatoire a fait gagner du temps - mais c'est tout.

Réduction du taux d'intérêt des avoirs de vieillesse de 3,0% à 2,0%



- Le taux d'intérêt plus prudent a permis **d'éviter une augmentation du risque.**
- Les prestations de vieillesse effectives se réduisent lentement.
- Le taux d'intérêt pouvant facilement être augmenté après quelques « bonnes nouvelles » (la prudence nécessite de la discipline), la caisse de pensions n'est pas stabilisée.
- Un intérêt modéré ne peut avoir qu'un effet de soutien; **les mesures à long terme doivent être de nature structurelle.**

Optimisation de la stratégie de placement



- Les prestations restent identiques.
- On arrive à freiner la dégradation du risque.
- Cela surtout grâce aux attentes de rendements plus élevés. La légère baisse de la volatilité n'a pratiquement aucun effet.
- Rien n'a été modifié à la structure.

En exagérant un peu : ce ne sont que des mesures cosmétiques ou, en d'autres termes, l'application du « principe de l'espoir ».

Des mesures combinées

rendement minimal

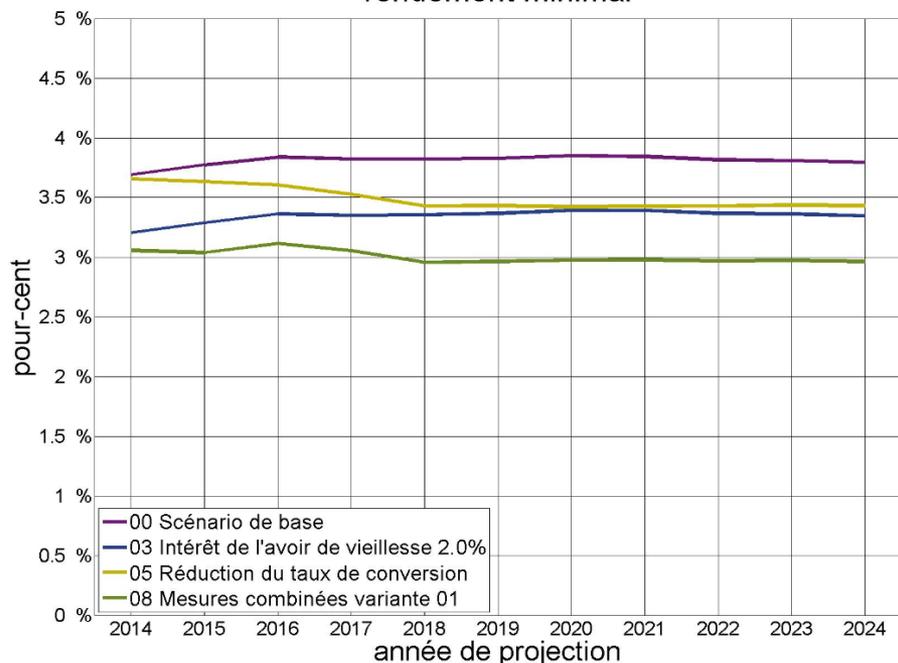
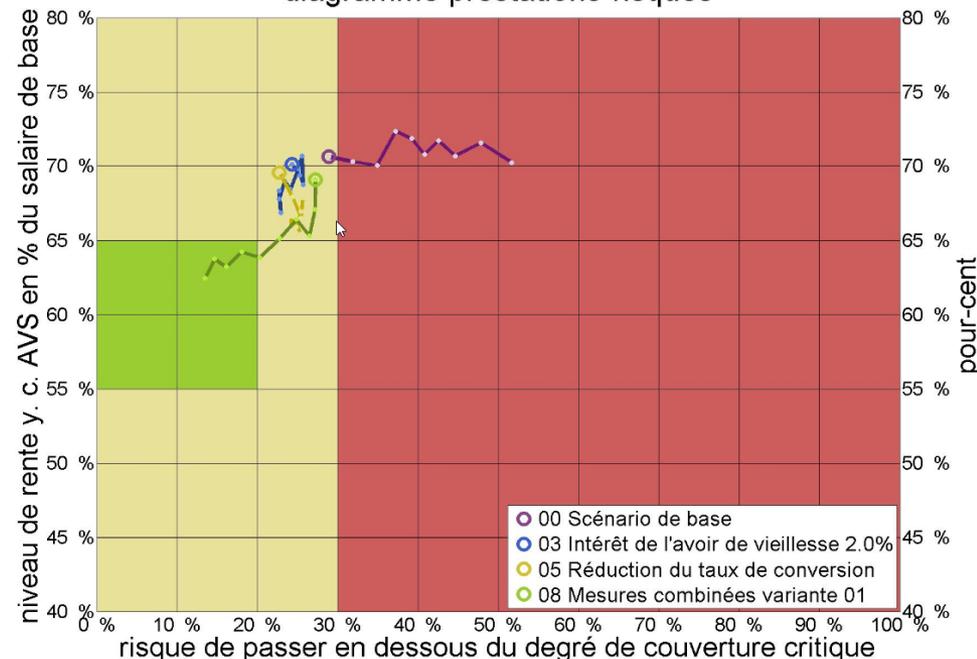


diagramme prestations-risques



Les synthèses ci-dessus montrent bien que les mesures individuelles sont insuffisantes et que seule une combinaison de plusieurs mesures permettra d'atteindre l'objectif recherché.

La sous-couverture s'est produite

- C'est le moment où le Conseil de fondation ne pourra plus éluder la discussion sur l'assainissement.
- L'autorité de surveillance, l'expert, les employeurs et employés ainsi que l'organe de révision doivent être informés
- Conformément à l'art. 65d alinéa 2 LPP, les conditions suivantes doivent être satisfaites/prises en compte par les mesures engagées pour remédier à la sous-couverture:
 - Il faut avoir une base réglementaire
 - Structure de la fortune et des engagements
 - Évolution de l'effectif
 - Être approprié et faire partie d'un concept global
 - Remédier à la sous-couverture dans un délai adéquat
- **Important : Les problèmes structurels d'une caisse doivent toujours être résolus en priorité.**

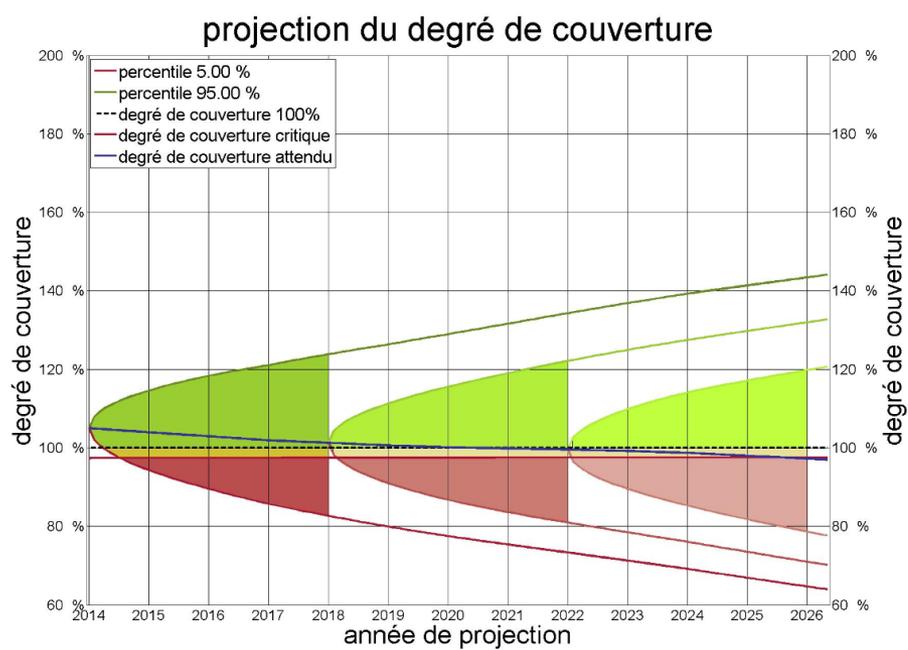


Décider des mesures d'assainissement,
élaborer un plan d'assainissement

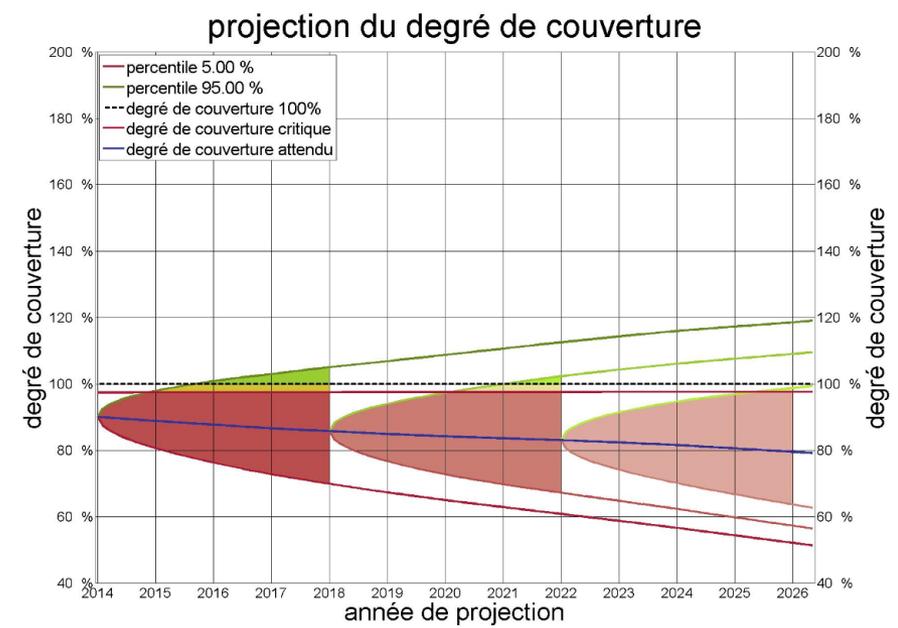
Krach boursier : Le degré de couverture passe de 105% à 90%

- **La caisse n'a pas été proactive**, l'intérêt technique est à 3.5%, les avoirs de vieillesse sont rémunérés à 3.0%, le taux de conversion est de 6.8%
- La situation change très rapidement de la façon suivante:

Avant le krach

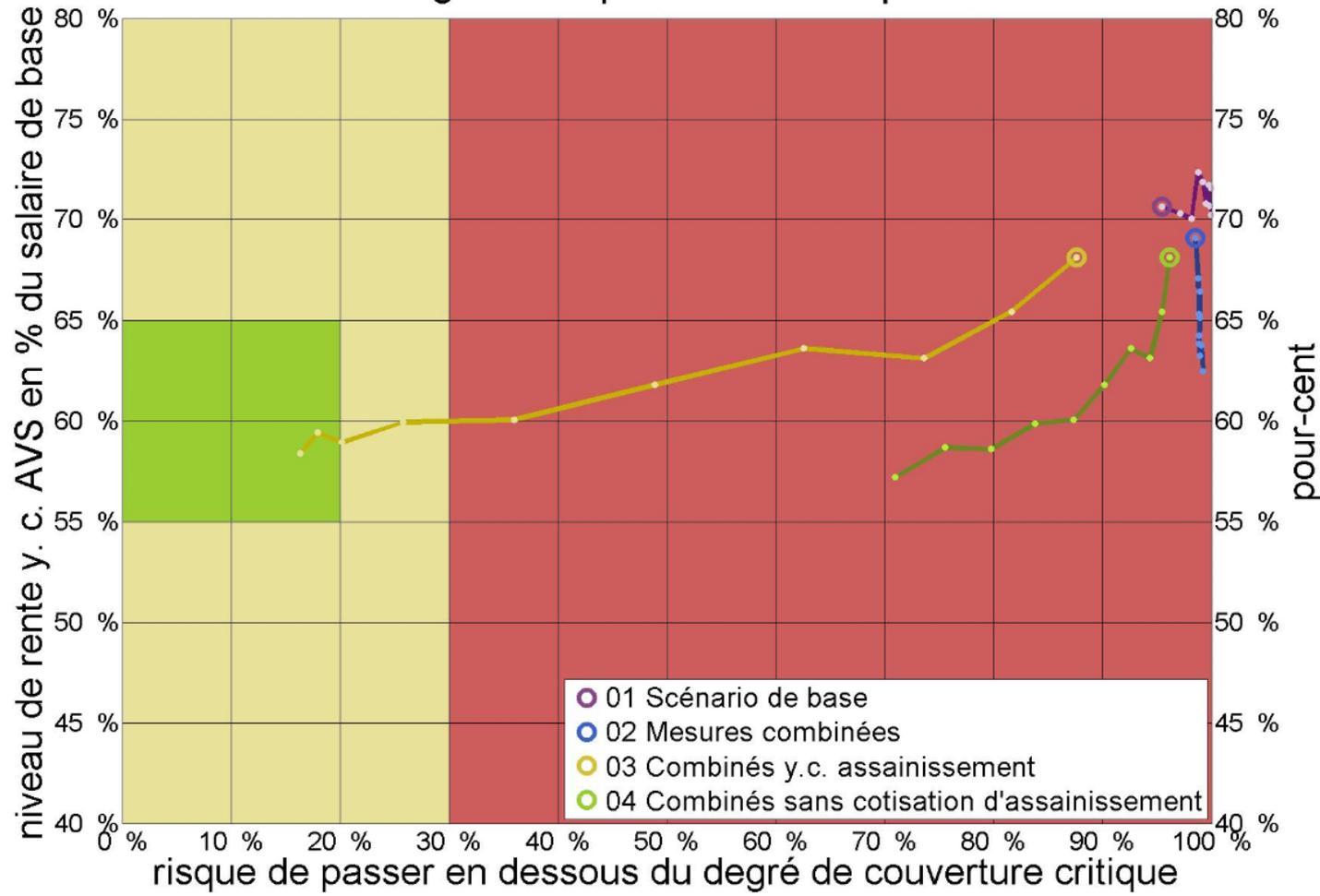


Après le krach



Synthèse de l'assainissement

diagramme prestations-risques



Conclusions

- Il est préférable pour tout conseil de fondation d'agir de manière proactive et de mettre en œuvre une gestion sérieuse des risques afin de se préparer aux corrections boursières et aux événements similaires.
- L'effet à long terme de chaque décision isolée de l'organe suprême peut être visualisée avec des éléments de pilotage appropriés, p.ex. avec un diagramme prestations-risques.
- L'analyse des simulations montre sans équivoque ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas et donne des idées pour d'autres mesures.
- Objectif : Minimiser les risques structurels pour être prêt à affronter une éventuelle correction boursière dans des conditions optimales. Cela réduit le risque de responsabilité des différents organes.
- Certaines décisions et mesures peuvent être prises avant de se trouver dans une situation de sous-couverture. Ainsi, lorsque la caisse se trouve en sous-couverture, les décisions peuvent être appliquées immédiatement.

Parlez-nous !

Nicole Dettwyler

Membre de la Direction
Responsable Suisse romande
Master of Science in Mathematics

Tél. +41 21 329 22 67

Fax +41 21 319 22 67

Tél. portable +41 79 961 59 40

nicole.dettwyler@slps.ch

Swiss Life pensions Services SA

La société de conseil de Swiss Life

Avenue de Rumine 13
Case postale 1260
1001 Lausanne

Tél: 0800 00 25 25
pensions.services@slps.ch
www.slps.ch

**Votre partenaire solide et
compétent**

L'avenir commence ici.